



BILLETS À COUPON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION CIBC LIÉS À UN INDICE DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS CANADIEN (RA), SÉRIE 78

Billets avec capital à risque – Échéant le 9 décembre 2031

Datee du 2 décembre 2024

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Liés à l'indice Solactive Canada Utilities 160 AR	Paiements de coupon trimestriels éventuels de 1,83 % (7,32 % par année)	Clause d'appel au remboursement semestriel (à compter de juin 2025)	Protection éventuelle du capital de 20,00 %
---	---	---	---

Points saillants du placement

Monnaie
Libellés en dollars canadiens

Indice de référence
Indice Solactive Canada Utilities 160 AR. L'indice de référence est un indice à rendement ajusté qui vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive Canada Utilities TR (l'« indice cible »), sous réserve d'une réduction d'un dividende synthétique de 160 points d'indice par année dont les arriérés sont calculés quotidiennement sur une base de 360 jours au moment où l'indice de référence est calculé (le « facteur de rendement ajusté »).

Flux de trésorerie
Les billets offrent la possibilité d'obtenir des paiements de coupon trimestriels correspondant au montant du coupon de 1,83 \$ par billet si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation précédente est supérieur ou égal à -20,00 %.

Clause d'appel au remboursement
La CIBC appellera automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation précédant cette date d'appel au remboursement est supérieur ou égal à 5,00 %.

Protection éventuelle du capital
Si la CIBC n'appelle pas automatiquement les billets au remboursement et que le rendement de l'indice à l'échéance est négatif, les billets offrent une protection du capital à l'échéance si le rendement de l'indice de référence est supérieur ou égal à -20,00 % à la date d'évaluation finale. Toutefois, si le rendement de l'indice de référence est inférieur à -20,00 % à la date d'évaluation finale, les investisseurs recevront un montant inférieur au capital à l'échéance, sous réserve d'un paiement minimal de 1,00 \$ par billet.

Durée	Offerts jusqu'au	Date d'émission	Date d'échéance (si non appelés au remboursement)	Placement minimal	Mode d'achat
7 ans	3 décembre 2024	9 décembre 2024	9 décembre 2031	5 000 \$	Wood Gundy : SyndNET Tiers : Fundserv CBL17683
Colombie-Britannique : Ontario :	416 594-7663 416 956-6787	Prairies : Québec :	416 594-8046 514 847-6485	Canada Atlantique : Service à la clientèle Fundserv :	416 594-8099 866 474-0142

Le rendement de l'indice de référence reflète le rendement total brut de l'indice cible, déduction faite du facteur de rendement ajusté. Les investisseurs ne pourront pas recevoir de dividendes ni d'autres distributions sur les titres composant l'indice cible. Le taux de rendement annuel des dividendes des titres compris dans l'indice cible était de 4,18 % pour la période de 12 mois terminée le 27 novembre 2024, ce qui représenterait des dividendes totaux de 29,26 % pendant la durée de sept ans des billets, dans l'hypothèse où le taux de rendement des dividendes demeure constant et où les dividendes ne sont pas réinvestis.

Exemples hypothétiques

Les exemples hypothétiques suivants illustrent le calcul des paiements de coupon et du montant à l'échéance selon trois scénarios différents. Le rendement de l'indice de référence sera calculé en fonction du rendement de l'indice de référence, qui reflète le rendement total brut de l'indice cible, déduction faite du facteur de rendement ajusté. Ces exemples ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne devraient pas être interprétés comme une estimation ou une prévision quant au rendement de l'indice de référence pendant la durée des billets ou quant au rendement qui peut être versé sur les billets. Le rendement réel de l'indice de référence sera différent de ces exemples hypothétiques et les écarts pourraient être considérables.

Scénario hypothétique n° 1 – Aucun paiement de coupon n'est payable et les billets ne sont pas appelés au remboursement avant l'échéance

Dans le présent scénario hypothétique, le rendement de l'indice de référence était inférieur à -20,00 % à chaque date d'évaluation. Par conséquent, la CIBC n'a pas appelé automatiquement les billets au remboursement avant l'échéance et les investisseurs n'auraient le droit de recevoir de paiement de coupon à aucune date de paiement de coupon. Le montant variable à l'échéance sera de -39,00 \$ par billet, soit le produit de 100,00 \$ x -39,00 %, puisque le rendement de l'indice de référence est inférieur à -20,00 % à la date d'évaluation finale. Dans cet exemple, le rendement total cumulé est de -39,00 % (ce qui correspond à un rendement annuel composé de -6,82 %).

Date d'évaluation trimestrielle	Rendement de l'indice de référence	Paiement de coupon
1	-25,00 %	0,00 \$
2	-35,00 %	0,00 \$
3	-25,00 %	0,00 \$
4	-23,00 %	0,00 \$
5	-37,00 %	0,00 \$
6	-35,00 %	0,00 \$
7	-36,00 %	0,00 \$
8	-35,00 %	0,00 \$
9	-23,00 %	0,00 \$
10	-25,00 %	0,00 \$
11	-33,00 %	0,00 \$
12	-26,00 %	0,00 \$
13	-27,00 %	0,00 \$
14	-29,00 %	0,00 \$
15	-33,00 %	0,00 \$
16	-35,00 %	0,00 \$
17	-29,00 %	0,00 \$
18	-37,00 %	0,00 \$
19	-27,00 %	0,00 \$
20	-35,00 %	0,00 \$
21	-37,00 %	0,00 \$
22	-40,00 %	0,00 \$
23	-33,00 %	0,00 \$

Date d'évaluation trimestrielle	Rendement de l'indice de référence	Paiement de coupon
24	-25,00 %	0,00 \$
25	-27,00 %	0,00 \$
26	-38,00 %	0,00 \$
27	-36,00 %	0,00 \$
28	-39,00 %	0,00 \$

Paiements de coupon totaux :	0,00 \$
Montant variable :	100,00 \$ x -39,00 % = -39,00 \$
Montant à l'échéance :	61,00 \$
Rendement annuel composé :	-6,82 %

Scénario hypothétique n° 2 – Des paiements de coupon sont payables à quinze dates de paiement de coupon et les billets ne sont pas appelés au remboursement avant l'échéance

Dans le présent scénario hypothétique, le rendement de l'indice de référence était inférieur à 5,00 % à chaque date d'évaluation et le rendement de l'indice de référence était inférieur à -20,00 % à treize dates d'évaluation. Par conséquent, les billets n'ont pas été appelés au remboursement automatique par la CIBC et les investisseurs auraient le droit de recevoir des paiements de coupon à quinze dates de paiement de coupon (des paiements de coupon totaux de 27,45 \$ pendant la durée des billets). Le montant variable à l'échéance correspondra à 0,00 \$ par billet, soit le produit de 100,00 \$ par 0,00 %, puisque le rendement de l'indice de référence était supérieur ou égal à -20,00 % à la date d'évaluation finale. Dans cet exemple, le rendement total cumulatif est de 27,45 % (ce qui est égal à un rendement annuel composé de 3,53 %).

Date d'évaluation trimestrielle	Rendement de l'indice de référence	Paiement de coupon
1	-34,00 %	0,00 \$
2	-24,00 %	0,00 \$
3	-22,00 %	0,00 \$
4	-30,00 %	0,00 \$
5	-30,00 %	0,00 \$
6	-35,00 %	0,00 \$
7	-21,00 %	0,00 \$
8	-30,00 %	0,00 \$
9	-35,00 %	0,00 \$
10	-28,00 %	0,00 \$
11	-22,00 %	0,00 \$
12	-33,00 %	0,00 \$
13	-34,00 %	0,00 \$
14	-13,00 %	1,83 \$
15	-7,00 %	1,83 \$
16	0,00 %	1,83 \$
17	-10,00 %	1,83 \$
18	-9,00 %	1,83 \$
19	-16,00 %	1,83 \$
20	0,00 %	1,83 \$
21	-17,00 %	1,83 \$
22	-7,00 %	1,83 \$
23	-5,00 %	1,83 \$
24	-8,00 %	1,83 \$
25	-17,00 %	1,83 \$

Date d'évaluation trimestrielle	Rendement de l'indice de référence	Paiement de coupon
26	-6,00 %	1,83 \$
27	-16,00 %	1,83 \$
28	-12,00 %	1,83 \$

Paiements de coupon totaux :	27,45 \$
Montant variable :	0,00 \$
Montant à l'échéance :	100,00 \$
Rendement annuel composé :	3,53 %

Scénario hypothétique n° 3 – Des paiements de coupon sont payables à dix-huit dates de paiement de coupon et les billets sont appelés au remboursement avant l'échéance

Dans le présent scénario hypothétique, le rendement de l'indice de référence était supérieur ou égal à 5,00 % à la dix-huitième date d'évaluation et le rendement de l'indice de référence était supérieur ou égal à -20,00 % à dix-huit dates d'évaluation. Par conséquent, les billets ont été appelés au remboursement automatique par la CIBC à la date d'appel au remboursement connexe suivant la dix-huitième date d'évaluation et les investisseurs auraient le droit de recevoir des paiements de coupon à dix-huit dates de paiement de coupon (des paiements de coupon totaux de 32,94 \$ pendant la durée des billets). Puisque le rendement de l'indice de référence était supérieur ou égal à 5,00 % à la dix-huitième date d'évaluation, les billets seront appelés au remboursement avant l'échéance et le montant variable correspondra à 0,00 \$ par billet, soit le produit de 100,00 \$ par 0,00 %. Dans cet exemple, le rendement total cumulatif est de 32,94 % (ce qui est égal à un rendement annuel composé de 6,53 %).

Date d'évaluation trimestrielle	Rendement de l'indice de référence	Paiement de coupon
1	-11,00 %	1,83 \$
2	3,00 %	1,83 \$
3	-16,00 %	1,83 \$
4	-5,00 %	1,83 \$
5	-12,00 %	1,83 \$
6	-11,00 %	1,83 \$
7	-8,00 %	1,83 \$
8	-5,00 %	1,83 \$
9	-6,00 %	1,83 \$
10	-10,00 %	1,83 \$
11	-3,00 %	1,83 \$
12	1,00 %	1,83 \$
13	-12,00 %	1,83 \$
14	-4,00 %	1,83 \$
15	-5,00 %	1,83 \$
16	0,00 %	1,83 \$
17	-13,00 %	1,83 \$
18	6,00 %	1,83 \$

Paiements de coupon totaux :	32,94 \$
Montant variable :	0,00 \$
Montant à l'échéance :	100,00 \$
Rendement annuel composé :	6,53 %

Détails du placement

Émetteur

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC »)

Capital

100,00 \$ (valeur nominale) par billet

Montant de l'émission

Maximum de 50 000 000 \$ (500 000 billets)

Souscription minimale

5 000 \$ (50 billets)

Indice de référence

Indice Solactive Canada Utilities 160 AR. L'indice Solactive Canada Utilities 160 AR est un indice à rendement ajusté qui vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive Canada Utilities TR, sous réserve d'une réduction de 160 points d'indice par année d'un dividende synthétique dont les arriérés sont calculés quotidiennement sur une base de 360 jours au moment où l'indice de référence est calculé. Le 27 novembre 2024, le niveau de clôture de l'indice de référence était de 3 624,38. Le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de l'indice de référence était donc égal à 4,41 % le 27 novembre 2024. Pendant la durée des billets, la somme du facteur de rendement ajusté de 160 points par an sera d'environ 1 120 points d'indice, ce qui représente 30,90 % du niveau de l'indice de référence le 27 novembre 2024. L'indice cible est un indice de rendement total brut qui reflète la variation applicable du cours des titres composant l'indice cible et de tout dividende et de toute distribution versés à l'égard de ces titres. Aux fins du calcul du niveau de l'indice cible, les dividendes et autres distributions versés à l'égard des titres qui composent l'indice cible sont réputés réinvestis dans l'ensemble des titres qui composent l'indice cible. **Rien ne garantit que les émetteurs des titres composant l'indice cible auront la capacité de déclarer et de payer des dividendes ou de verser des distributions à l'égard des titres qui composent l'indice cible ni que les dividendes payés ou les distributions versées correspondront aux niveaux historiques ou excéderont ces niveaux.**

Date d'émission

Le 9 décembre 2024

Date d'échéance et durée

Le 9 décembre 2031 (7 ans), étant entendu que si cette date n'est pas un jour ouvrable, la date d'échéance sera alors le jour ouvrable suivant, sous réserve de l'appel au remboursement automatique des billets par la CIBC à une date d'appel au remboursement et sauf en cas de perturbation des marchés.

Dates d'évaluation, dates de paiement de coupon et dates d'appel au remboursement

Compte tenu de la date d'émission du 9 décembre 2024, les dates d'évaluation, dates de paiement de coupon et dates d'appel au remboursement sont les suivantes :

Dates d'évaluation	Dates de paiement de coupon	Dates d'appel au remboursement
3 mars 2025	10 mars 2025	-
2 juin 2025	9 juin 2025	9 juin 2025
2 septembre 2025	9 septembre 2025	-
2 décembre 2025	9 décembre 2025	9 décembre 2025
2 mars 2026	9 mars 2026	-
2 juin 2026	9 juin 2026	9 juin 2026
1 ^{er} septembre 2026	9 septembre 2026	-
2 décembre 2026	9 décembre 2026	9 décembre 2026
2 mars 2027	9 mars 2027	-
2 juin 2027	9 juin 2027	9 juin 2027
1 ^{er} septembre 2027	9 septembre 2027	-
2 décembre 2027	9 décembre 2027	9 décembre 2027
2 mars 2028	9 mars 2028	-
2 juin 2028	9 juin 2028	9 juin 2028
1 ^{er} septembre 2028	11 septembre 2028	-
4 décembre 2028	11 décembre 2028	11 décembre 2028
2 mars 2029	9 mars 2029	-
4 juin 2029	11 juin 2029	11 juin 2029
31 août 2029	10 septembre 2029	-
3 décembre 2029	10 décembre 2029	10 décembre 2029
4 mars 2030	11 mars 2030	-
3 juin 2030	10 juin 2030	10 juin 2030
30 août 2030	9 septembre 2030	-
2 décembre 2030	9 décembre 2030	9 décembre 2030
3 mars 2031	10 mars 2031	-
2 juin 2031	9 juin 2031	9 juin 2031
2 septembre 2031	9 septembre 2031	-
2 décembre 2031	9 décembre 2031	-

Dans la mesure où : i) si une de ces dates de paiement de coupon n'est pas un jour ouvrable, la date de paiement de coupon sera le prochain jour ouvrable, sauf en cas de perturbation des marchés; ii) si la date d'émission est reportée, chaque date d'appel au remboursement sera reportée d'un nombre de jours équivalent, toutefois, si une de ces dates d'appel au remboursement n'est pas un jour ouvrable et qu'elle ne tombe pas au moins cinq jours ouvrables après la date d'évaluation applicable, la date d'appel au remboursement pertinente sera reportée au jour ouvrable suivant qui tombe au moins cinq jours ouvrables après la date d'évaluation précédente, dans chaque cas sauf en cas de perturbation des marchés; iii) si une de ces dates d'évaluation n'est pas un jour de bourse, la date d'évaluation applicable sera le jour de bourse précédent, sauf en cas de perturbation des marchés.

Paievements de coupon

À chaque date de paiement de coupon trimestrielle pendant la durée des billets, les investisseurs auront le droit de recevoir un paiement de coupon correspondant à 1,83 \$ par billet (le « montant du coupon »). Les paiements de coupon seront établis comme suit :

- si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation précédente est supérieur ou égal à -20,00 %, le paiement de coupon correspondra au montant du coupon; et
- si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation précédente est inférieur à -20,00 %, le paiement de coupon s'établira à 0,00 \$ par billet.

Les paiements de coupon totaux payables aux investisseurs pendant la durée des billets n'excéderont pas 51,24 \$ par billet (compte tenu du montant de 1,83 \$ par billet payable à chaque date de paiement de coupon). Aucun paiement de coupon ne sera effectué à une date de paiement de coupon si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation précédente est inférieur à -20,00 % ou si la CIBC a appelé automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement précédente. Rien ne garantit que quelque paiement de coupon sera effectué pendant la durée des billets.

Clause d'appel au remboursement

La CIBC appellera automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation précédant cette date d'appel au remboursement est supérieur ou égal à 5,00 %.

Rendement de l'indice de référence

Le rendement de l'indice de référence correspondra au pourcentage (positif ou négatif) calculé comme suit :

$$(\text{niveau de l'indice}_{\text{DEV}} - \text{niveau de l'indice}_{\text{DEM}}) / \text{niveau de l'indice}_{\text{DEM}}$$

où :

- le « niveau de l'indice_{DEV} » correspondra au niveau de clôture à la date d'évaluation applicable; et
- le « niveau de l'indice_{DEM} » correspondra au niveau de clôture à la date d'émission, étant entendu que si la date d'émission n'est pas un jour de bourse, le niveau de l'indice_{DEM} sera établi le jour de bourse suivant (auquel cas, les renvois au niveau de clôture à la date d'émission seront réputés renvoyer au niveau de clôture au prochain jour de bourse),

sous réserve, dans chaque cas, des dispositions prévues à la rubrique « Perturbations des marchés, rajustements, substitutions et événements extraordinaires » dans le prospectus.

Montant à l'échéance

Les investisseurs auront le droit de recevoir à la dernière des éventualités suivantes à survenir : a) le cinquième jour ouvrable qui suit la date d'évaluation finale, ou b) la date d'échéance (la « date de versement à l'échéance ») (ou à une date d'appel au remboursement, si la CIBC appelle automatiquement les billets au remboursement avant la date d'échéance), à l'égard de chaque billet qu'ils détiennent, un montant (le « montant à l'échéance ») correspondant à la somme i) du capital, et ii) du montant variable, qui sera nul ou négatif, sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet.

Montant variable

Le montant variable par billet correspond au produit obtenu en multipliant 100,00 \$ par ce qui suit :

- 0,00 % si le rendement de l'indice de référence est supérieur ou égal à -20,00 % à la date d'évaluation précédente; ou
- le rendement de l'indice de référence (lequel sera négatif dans ces circonstances et entraînera la perte d'une partie du capital à l'échéance), si le rendement de l'indice de référence est inférieur à -20,00 % à la date d'évaluation précédente.

Si la CIBC appelle les billets au remboursement, les investisseurs n'auront pas le droit de recevoir les rendements supplémentaires auxquels ils auraient normalement eu droit si la CIBC n'avait pas appelé les billets au remboursement.

Marché secondaire et montant de négociation anticipée

Les billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse ou d'un système de cotation. Marchés mondiaux CIBC inc. (« MM CIBC ») a l'intention d'offrir un marché secondaire quotidien sur lequel pourront lui être vendus les billets, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire à son gré, à tout moment et sans préavis aux investisseurs. MM CIBC n'offrira en aucun cas un marché secondaire pour les billets à une date d'évaluation des billets ou après une telle date si les billets seront appelés au remboursement par la CIBC à la date d'appel au remboursement applicable. Les billets ne pourront être négociés sur aucun autre marché secondaire. Les ventes sur le marché secondaire pourraient être faites à un prix inférieur au capital et feront état de la déduction du montant de négociation anticipée qui s'établira initialement à 3,24 % par billet et qui diminuera quotidiennement de 0,036 % pour atteindre 0,00 % après 90 jours. La vente de billets initialement achetés sur le réseau Fundserv sera assujettie à certaines procédures et restrictions supplémentaires établies par le réseau Fundserv.

L'investisseur qui dispose d'un billet en faveur de MM CIBC sur le marché secondaire sera généralement tenu d'inclure dans son revenu en tant qu'intérêts l'excédent, le cas échéant, du prix de vente du billet par rapport au capital de ce billet. Les investisseurs qui disposent d'un billet avant l'échéance devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité. Voir « Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » dans le supplément de fixation du prix.

Agent des calculs

MM CIBC

Admissibilité pour les comptes enregistrés

Admissibles pour les REER, les FERR, les REEE, les REEI, certains RPDB, les CELI et les CELIAPP

Fundserv est une marque déposée de Fundserv Inc.

Le présent document devrait être lu parallèlement au prospectus préalable de base simplifié de la CIBC daté du 19 septembre 2024 (le « prospectus ») et au supplément de fixation du prix n° 644 de la CIBC se rapportant au prospectus et daté du 2 décembre 2024 (le « supplément de fixation du prix »).

Un placement dans les billets comporte des risques différents de ceux des titres d'emprunt traditionnels à taux fixe ou à taux variable. Il n'est pas garanti par la CIBC, les courtiers, les membres de leurs groupes respectifs, les personnes ayant un lien avec eux ni aucune autre personne ou entité que les porteurs de billets recevront un montant cumulatif égal à leur placement initial dans les billets, ni qu'ils obtiendront un rendement sur les billets (sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet) à l'échéance des billets ou avant. Les sommes versées aux porteurs des billets dépendront du rendement de l'indice de référence. Un placement dans les billets ne convient pas à l'acheteur qui ne comprend pas (seul ou avec l'aide d'un conseiller financier) les modalités des billets ou les risques liés aux billets et aux produits structurés, aux options ou aux instruments financiers semblables en général. Voir « Facteurs de risque » dans le prospectus et « Certains facteurs de risque » dans le supplément de fixation du prix. « Solactive » est une marque déposée de Solactive AG et est utilisée aux termes d'une licence. Solactive AG ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à la pertinence d'investir dans des titres en général ou dans les billets en particulier. Solactive AG et les membres de son groupe ne participent pas à l'exploitation ou à la distribution des billets, et ils n'assument aucune responsabilité à cet égard ni à l'égard de la non-atteinte des objectifs de placement par les billets.

Les billets ne constitueront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou d'un autre régime d'assurance-dépôts visant à garantir le remboursement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution de dépôt.

Le capital des billets ne sera pas intégralement garanti et, sous réserve du montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet, sera à risque. Par conséquent, les investisseurs risquent de perdre la quasi-totalité de leur placement initial dans les billets.

MM CIBC a l'intention d'offrir un marché secondaire sur lequel les billets pourront lui être vendus, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire à son gré, à tout moment et sans préavis aux porteurs de billets. Il n'existe pas d'autre marché pour la négociation des billets, et il peut être impossible pour les souscripteurs de les revendre.

MM CIBC est une filiale en propriété exclusive de la CIBC. En raison de ce lien, la CIBC est un « émetteur relié » et un « émetteur associé » à MM CIBC au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Voir « Mode de placement » dans le prospectus.